

Recherche: Seulement mots-clé
60 résultats 'Caractéristiques socio-démographiques'

var [**AGE65_YN 65 ans ou plus âgé**](#) (Population)

La variable indique si la personne est âgée de 65 ans ou plus dans l'année de référence et a donc atteint l'âge de 65 ans au 31 décembre de l'année.

var [**PP2004 Allocations familiales supplémentaires**](#) (Population)

La variable indique si la personne touche des allocations familiales supplémentaires. La personne a moins de 21 ans et a un handicap ou une affection qui donne droit aux allocations familiales supplémentaires lorsque l'une des conditions suivantes est remplie:

- l'handicap ou l'affection a des conséquences physiques ou mentales.
 - l'handicap ou l'affection a une incidence sur les activités quotidiennes de l'enfant (mobilité, capacité d'apprentissage, hygiène corporelle,...).
 - l'handicap a des conséquences pour le ménage (traitement médical, déplacements nécessaires, adaptation du lieu de vie...).
- Le critère 'Allocations familiales supplémentaires' est une situation de dépendance sur la base de laquelle le forfait pour les malades chroniques peut être accordé (voir remarques).

var [**ARRONDISSEMENT Arrondissement**](#) (Population)

Indique dans quelle arrondissement la personne habite. L'arrondissement est dérivé de [PP0025](#) (Domicile).

var [**MINOR_RISK_CAT Assurés pour les petits risques**](#) (Population)

La variable indique si la personne est assurée pour les "petits risques". Les personnes intégrées au [régime général](#) sont toujours assurées pour les petits risques. En revanche, avant 2008, les indépendants n'étaient couverts par l'assurance obligatoire que pour les "gros risques". Grâce à des cotisations volontaires à leur mutualité, ils pouvaient également profiter du remboursement pour des petits risques ("assurance libre"). Depuis 2008, les indépendants sont également assurés pour les petits risques et jouissent par conséquent des mêmes droits que les personnes intégrées au régime général. Depuis lors, l'assurance libre a cessé d'exister.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site de l'[INAMI](#).
La variable est dérivée à partir du [Code titulaire 1](#) et du [Code titulaire 2](#).

var [**PP3002 Catégorie ménage MAF**](#) (Population)

Cette variable indique de quelle tranche de revenus le ménage MAF fait partie. La tranche de revenus du ménage détermine le plafond du ticket modérateur. Lorsque le total des tickets modérateurs du ménage au cours de l'année dépassent ce plafond, le ménage bénéficie d'un remboursement de tous les tickets modérateurs supérieurs à ce montant. Vous trouverez davantage d'informations sur le système du maximum à facturer dans la variable [PP3001](#) ou sur le site web de l'[INAMI](#).

var [**AGE10_CAT Catégories d'âges par tranche de 10 ans**](#) (Population)

Tranche d'âge à laquelle la personne appartient (par 10 ans). L'âge de la personne est déterminé au 31 décembre de l'année de référence (voir [PP0015A](#)).

var [**AGE05_CAT Catégories d'âges par tranche de 5 ans**](#) (Population)

Tranche d'âge à laquelle la personne appartient (par 5 ans). L'âge de la personne est déterminé au 31 décembre de l'année de référence (voir [PP0015A](#)).

var [**UNEMPLOYMENT_YN Chômage**](#) (Population)

La variable indique si la personne a perçu une indemnité de chômage au moins un jour au cours de l'année de référence. Cette variable est dérivée du [Nombre de jours de chômage](#).

var [**PP0010 Code d'identification de la personne**](#) (Population)

Le code d'identification est le numéro unique d'un individu dans les bases de données de l'AIM. Il s'agit d'une version pseudonymisée du numéro de registre national ou du numéro d'identification de sécurité sociale (INSS).

var [**SS00010 Code d'identification de la personne**](#) (Pharmanet)

Le code d'identification est le numéro unique d'un individu dans les bases de données de l'AIM. Il s'agit d'une version pseudonymisée du numéro de registre national ou du numéro d'identification de sécurité sociale (INSS).

var [**SS00010 Code d'identification de la personne**](#) (Patientèle médecins généralistes)

Le code d'identification est le numéro unique d'un individu dans les bases de données de l'AIM. Il s'agit d'une version pseudonymisée du numéro de registre national ou du numéro d'identification de sécurité sociale (INSS).

var **[SS00010 Code d'identification de la personne](#)** *(Soins de santé)*

Le code d'identification est le numéro unique d'un individu dans les bases de données de l'AIM. Il s'agit d'une version pseudonymisée du numéro de registre national ou du numéro d'identification de sécurité sociale (INSS).

var **[SS00010 Code d'identification de la personne](#)** *(Hospitalisations)*

Le code d'identification est le numéro unique d'un individu dans les bases de données de l'AIM. Il s'agit d'une version pseudonymisée du numéro de registre national ou du numéro d'identification de sécurité sociale (INSS).

var **[SS00010 Code d'identification de la personne](#)** *(Données patients)*

Le code d'identification est le numéro unique d'un individu dans les bases de données de l'AIM. Il s'agit d'une version pseudonymisée du numéro de registre national ou du numéro d'identification de sécurité sociale (INSS).

var **[PP3009 Code d'identification du chef de ménage MAF](#)** *(Population)*

[Code](#) d'identification du chef de ménage MAF. En règle générale, il s'agit du membre le plus âgé du [ménage MAF](#).

var **[PP0045 Code d'identification titulaire](#)** *(Population)*

Code d'identification du titulaire ('titulaire'). Si la personne est titulaire, la valeur correspond à celle de la variable [PP0010](#). Si la personne est à charge, cette variable contient le code d'identification du titulaire dont il ou elle est à la charge. Vous trouverez des informations sur la distinction entre titulaire et personne à charge dans la variable [PP1002](#).

var **[PP0030 Code titulaire 1](#)** *(Population)*

Le code titulaire 1 (CT1) indique les conditions selon lesquelles la personne est assurée. Pour les personnes ayant la qualité de ['personne à charge'](#), la valeur de cette variable correspond à celle du titulaire dont ils sont à la charge.

var **[SS00095 Code titulaire 1 \(CT1\)](#)** *(Pharmanet)*

Le code titulaire 1 (CT1) indique les conditions d'assurabilité de la personne à la date de la prestation. Pour les personnes ayant la qualité de [personne à charge](#), la valeur de cette variable correspond à celle du titulaire dont ils sont à la charge. Vous trouverez davantage d'informations sous [Code titulaire 1 \(base de données Population\)](#).

var **[SS00095 Code titulaire 1 \(CT1\)](#)** *(Soins de santé)*

Le code titulaire 1 (CT1) indique les conditions d'assurabilité de la personne à la date de la prestation. Pour les personnes ayant la qualité de [personne à charge](#), la valeur de cette variable correspond à celle du titulaire dont ils sont à la charge. Vous trouverez davantage d'informations sous [Code titulaire 1 \(base de données Population\)](#).

var **[PP0035 Code titulaire 2](#)** *(Population)*

Le code titulaire 2 (CT2) indique, avec le [code titulaire 1](#), les conditions d'assurabilité de la personne. Avant 2008, les indépendants étaient assurés seulement contre les « gros risques » et les valeurs de leurs CT1 et CT2 étaient différentes. Depuis l'uniformisation en 2008 du régime général et du régime des indépendants pour assurer le droit aux « petits risques », cette variable ne contient que des informations supplémentaires pour les conventions internationales (deuxième chiffre de CT1 = 8).

Pour le régime indépendant (premier chiffre de CT1 = 4), cette variable contient deux codes qui font la distinction entre les titulaires sans régime préférentiel (CT2 = 460) et avec régime préférentiel (CT2 = 461).

var **[SS00100 Code titulaire 2 \(CT2\)](#)** *(Pharmanet)*

Le code titulaire 2 (CT2) indique, avec le [code titulaire 1 \(CT1\)](#), les conditions d'assurabilité de la personne à la date de la prestation. Avant 2008, les indépendants étaient assurés seulement contre les « gros risques » et les valeurs de leurs CT1 et CT2 étaient différentes. Depuis l'uniformisation en 2008 du régime général et du régime des indépendants pour assurer le droit aux « petits risques », cette variable ne contient que des informations supplémentaires pour les conventions internationales (deuxième chiffre de CT1 = 8).

Pour le régime indépendant (premier chiffre de CT1 = 4), cette variable contient deux codes qui font la distinction entre les titulaires sans régime préférentiel (CT2 = 460) et avec régime préférentiel (CT2 = 461).

Vous trouverez davantage d'informations sous [Code titulaire 2 \(banque de données Population\)](#).

var **[SS00100 Code titulaire 2 \(CT2\)](#)** *(Soins de santé)*

Le code titulaire 2 (CT2) indique, avec le [code titulaire 1 \(CT1\)](#), les conditions d'assurabilité de la personne à la date de la prestation. Avant 2008, les indépendants étaient assurés seulement contre les « gros risques » et les valeurs de leurs CT1 et CT2 étaient différentes. Depuis l'uniformisation en 2008 du régime général et du régime des indépendants pour assurer le droit aux « petits risques », cette variable ne contient que des informations supplémentaires pour les conventions internationales (deuxième chiffre de CT1 = 8).

Pour le régime indépendant (premier chiffre de CT1 = 4), cette variable contient deux codes qui font la distinction entre les titulaires sans régime préférentiel (CT2 = 460) et avec régime préférentiel (CT2 = 461).

Vous trouverez davantage d'informations sous [Code titulaire 2 \(banque de données Population\)](#).

var **FAM_SIZE Composition du ménage** (Population)

La variable contient le nombre de membres que compte le ménage MAF, à savoir le nombre de personnes ayant le même chef de ménage MAF que la personne.

var **PP1010 Condition droit à l'intervention majorée** (Population)

Depuis 2014, cette variable indique la forme d'intervention majorée (BIM) dont bénéficie la personne. Il peut s'agir de condition de revenus ou d'un avantage social. La mutualité octroie automatiquement l'intervention majorée aux personnes qui bénéficient d'une allocation sociale. Les personnes qui ne bénéficient d'aucune allocation sociale peuvent avoir droit à l'intervention majorée sur la base des revenus du ménage. Elles doivent introduire une demande à cet effet auprès de leur mutualité. Vous trouverez davantage d'informations sur les allocations sociales et les plafonds de revenus donnant droit à l'intervention majorée sur le site web de l'[INAMI](#).

De 2007 à 2013, cette variable indiquait si une personne bénéficiait du statut OMNIO, ce qui permettait de distinguer les conditions auxquelles les personnes bénéficiaient du taux préférentiel. Sur la seule base d'une condition de revenus, il s'agissait du statut OMNIO (synonyme de statut BIM), tandis que sur la base d'un avantage social, les personnes bénéficiaient du BIM-avantage. Enfin, une qualité combinée à un contrôle de revenus donnait droit à la qualité-BIM.

var **PP0040 Date de décès** (Population)

Date du décès de la personne.

L'information est disponible dans 3 variables distinctes:

- PP0040A: année du décès
- PP0040B: mois du décès (disponible à partir de 2011)
- PP0040C: jour du décès (disponible à partir de 2014)

var **PP0015 Date de naissance** (Population)

Date de naissance de la personne.

L'information est disponible dans 3 variables distinctes:

- PP0015A: année de naissance
- PP0015B: mois de naissance (disponible à partir de 2011)
- PP0015C: jour de naissance (disponible à partir de 2014)

var **DECEASED_YN Décès** (Population)

La variable indique si la personne est décédée au cours de l'année de référence.

var **POPDENSITY Densité de population** (Population)

La densité de population du domicile du bénéficiaire au cours de l'année de référence, basée sur les tables de Statbel.

var **SS00460 Détenu** (Pharmanet)

Si le patient est un détenu, cette variable indique de quel type de détenu il s'agit.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les soins dispensés en dehors de l'établissement pénitentiaire aux personnes détenues ou placées comme internées sont remboursés via l'assurance maladie obligatoire. Avant cette date, ces frais étaient remboursés par le SPF Justice. L'assurance maladie prend également en charge le ticket modérateur de plusieurs types de détenus.

var **SS00460 Détenu** (Soins de santé)

Si le patient est un détenu, cette variable indique de quel type de détenu il s'agit.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les soins dispensés en dehors de l'établissement pénitentiaire aux personnes détenues ou placées comme internées sont remboursés via l'assurance maladie obligatoire. Avant cette date, ces frais étaient remboursés par le SPF Justice. L'assurance maladie prend également en charge le ticket modérateur de plusieurs types de détenus.

var **PP0025 Domicile** (Population)

Domicile officiel de la personne. Pour les personnes dont le domicile se trouve en Belgique, il s'agit de la commune sous la forme du code INS de 5 positions. Le code du pays est utilisé pour les personnes ayant leur domicile à l'étranger.

var **PP3013 Droit à l'assistance d'un CPAS** (Population)

La variable indique si la personne a droit à l'assistance obligatoire d'un centre public d'aide sociale (CPAS).

var **PP3003 Droit au MAF - individu** (Population)

Cette variable indique si la personne figurant dans le système du maximum à facturer (MAF) a droit au MAF social ou au MAF revenus dans son ménage. Si la variable [PP3001](#) désigne un ménage dont seule une partie a droit au MAF social, cette variable permet de distinguer les personnes ayant droit au MAF social de celles qui n'y ont pas droit.

var **PP3001 Droit au MAF - ménage** *(Population)*

La variable indique si le ménage de la personne peut bénéficier d'un remboursement dans le cadre du Maximum à facturer (MAF) sur la base du MAF social ou du MAF revenus.

var **PP3010 Droit au revenu garanti aux personnes âgées, à la garantie de revenus aux personnes âgées ou au revenu d'intégration sociale** *(Population)*

La personne a droit, au cours de l'année de référence, au revenu garanti aux personnes âgées, à la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou au revenu d'intégration sociale.

Le revenu d'intégration sociale est un droit octroyé aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et dont les propres efforts ne peuvent pas induire de changements. Il est octroyé par le CPAS.

La GRAPA est un revenu minimum accordé aux personnes âgées de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes ; elle succède au revenu garanti aux personnes âgées et est accordée par le Service fédéral des Pensions.

var **PP3014 Droit MAF malades chroniques** *(Population)*

La variable indique si la personne a droit à une diminution de son plafond MAF. Cela signifie que la personne fait partie d'un ménage dont au moins un membre bénéficie à titre personnel du MAF malades chroniques durant l'année Y, car 1) ce membre a atteint 450€ de tickets modérateurs deux années consécutives ou 2) ce membre a le statut affection chronique durant l'année Y. Vous trouverez plus d'informations sur le système du maximum à facturer (MAF) à la variable [PP3001](#) ou sur le site web de l'[INAMI](#).

var **SAMPLE_FLAG Échantillon de base ou échantillon supplémentaire** *(Échantillon Permanent(e) Steekproef (EPS))*

Cette variable indique si le patient fait partie de l'échantillon de base (1 bénéficiaire sur 40 dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire) ou de l'échantillon supplémentaire (un suréchantillonnage de 1 bénéficiaire sur 39 âgé de 65 ans et plus).

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans la [description de la base de données EPS](#).

var **MAJOR_COVERAGE_YN Intervention majorée** *(Population)*

La personne a droit à l'intervention majorée (BIM) ou à l'un de ses prédécesseurs ; basé sur le troisième chiffre du [Code titulaire 1](#).

var **PP3007 Ménage mono ou composé** *(Population)*

La variable indique si tous les assurés du [Ménage MAF](#) sont affiliés au même organisme assureur (ménage monomutualiste) ou non (ménage composé).

var **AGE00_YN Naissance** *(Population)*

Indique si la personne est née au cours de l'année de référence et n'a donc pas encore atteint l'âge d'1 an au 31 décembre de l'année de référence.

var **PP1008 Nature du revenu** *(Population)*

La nature du revenu des personnes non actives inscrites au Registre national des personnes physiques ([CT1/CT2](#) = 100 ou 101). Il ne s'agit pas en l'occurrence du montant des revenus mais bien d'une description du montant.

var **PP4001 Nombre de jours de chômage** *(Population)*

Le nombre de jours de chômage au cours de l'année pour une personne. Il s'agit plus précisément du nombre de jours pour lesquels la personne a reçu des allocations de chômage au cours de l'année de référence. Les travailleurs qui ont perdu leur emploi involontairement et ont exercé un nombre de jours minimum d'activités salariées ont droit à des allocations de chômage. Les prestations en qualité d'indépendant ne donnent pas droit aux allocations de chômage. Sous certaines conditions, les jeunes diplômés peuvent faire valoir leurs droits à ces allocations.

var **PP1009 Origine de la reconnaissance comme personne handicapée** *(Population)*

Si une personne est reconnue en tant que personne handicapée, cette variable indique le trajet suivi menant à celle-ci.

var **MAJOR_INVALIDITY_YN Personne invalide ou handicapée** *(Population)*

La personne est invalide ou porteuse d'un handicap, ou est à la charge d'une personne invalide ou handicapée ; basé sur le deuxième chiffre de [Code titulaire 1](#).

var **PP3012 Plus de 12 mois d'allocations de chômage** *(Population)*

Cette variable indique si la personne bénéficie d'allocations de chômage, en ce compris des jours d'incapacité de travail, depuis plus de 12 mois.

db **Population**

La base de données Population contient des données démographiques, socio-économiques et de santé sur les membres des sept mutualités de Belgique. Les données sont disponibles dans des tables par année civile.

Il existe également une variante [EPS](#) de la base de données.

var **PROVINCE Province** (Population)

La variable indique dans quelle province la personne habite. La province est dérivé de [PP0025](#) (Domicile).

var **SOCIAL_CAT Régime de sécurité sociale** (Population)

La variable indique le régime de sécurité sociale appliqué à la personne assurée.

var **PP3004 Remboursement et plafond MAF - ménage** (Population)

La variable indique si le ménage de la personne a reçu des remboursements dans le cadre du maximum à facturer (MAF) ainsi que le plafond du ticket modérateur sur la base duquel ces remboursements ont eu lieu. Vous trouverez à la variable [PP3001](#) et sur le site web de l'[INAMI](#) davantage d'informations sur le système du maximum à facturer.

var **PP3005 Remboursement et plafond MAF - individu ou partie du ménage** (Population)

La variable indique si la personne a reçu un ou des remboursements dans le cadre du maximum à facturer (MAF) sur la base d'un droit individuel ou d'un droit d'une partie du ménage. Vous trouverez à la variable [PP3001](#) et sur le site web de l'[INAMI](#) davantage d'informations sur le système du maximum à facturer.

var **PP0055 Secteur statistique** (Population)

Le secteur statistique est l'unité territoriale de base qui correspond à une partie du territoire du domicile officiel de la personne. Le secteur statistique est défini à partir du code INS de la commune ([PP0025](#)), du code de la rue et du numéro de maison de la personne. Généralement, les secteurs statistiques consistent en plusieurs rues initialement regroupées sur la base soit de la similitude des fonctions remplies dans cette zone soit des caractéristiques socio-économiques de ses habitants.

var **PP0020 Sexe** (Population)

Sexe de la personne

var **MAJOR_RISK_CAT Statut de l'assuré** (Population)

La variable indique selon quel régime la personne est assurée : le régime général ou le régime indépendant. Les personnes dont la situation ne peut être définie ou n'ouvre pas le droit à l'assurance maladie obligatoire reçoivent la valeur 0.

La variable est dérivée du premier chiffre du [Code Titulaire 1](#).

var **PP1003 Statut social du titulaire** (Population)

Statut social duquel le ou la titulaire tire son droit à l'assurance maladie obligatoire. Pour les actifs, les chômeurs et les personnes moins valides, la variable indique le (dernier) statut d'emploi. L'information est basée sur la contribution la plus récente à la sécurité sociale. Pour les personnes ayant la qualité de 'personne à charge', la valeur de ces variable est égale à celle du titulaire dont il ou elle est à charge.

var **MAJOR_BENEFIT_YN Statut VIPO** (Population)

La personne est veuve/veuf, invalide ou handicapée, pensionnée ou orpheline ; basé sur deuxième chiffre du [Code titulaire 1](#).

var **TITULAR_YN Titulaire ou personne à charge** (Population)

Une personne peut être affiliée à sa mutualité en tant que 'titulaire' ou 'personne à charge'.

Les titulaires sont les personnes qui, par leur [statut social](#) (travailleur, chômeur, pensionné...), ont droit à l'assurance maladie obligatoire. Elles sont affiliées à une mutualité en leur nom propre.

Les personnes qui n'ont pas de revenu, comme les femmes ou hommes au foyer, les enfants, etc. sont affiliées en tant que 'personne à charge' et tiennent leurs droits à l'assurance maladie d'un membre de leur ménage qui possède des droits propres. Vous trouverez le code d'identification du titulaire dont il ou elle est à charge sous [Code d'identification titulaire](#).

var **PP1002 Titulaire/personne à charge** (Population)

Qualité de la personne dans le dossier mutualiste : une personne est affiliée à la mutualité en tant que 'titulaire' ou 'personne à charge'.

Les titulaires sont des personnes qui, en raison de leur [statut social](#) (employé, chômeur, pensionné...), ont droit à l'assurance maladie obligatoire. Ils sont affiliés à une mutualité en leur nom propre.

Les personnes qui ne perçoivent pas de revenu, comme les femmes ou hommes au foyer, les enfants... sont affiliés en tant que 'personne à charge' et tirent leur droit à l'assurance maladie d'un membre de leur famille qui possède ses propres droits. Le code d'identification du titulaire dont il ou elle est à la charge se trouve dans [PP0045](#).

Les titulaires comme les personnes à charge peuvent être [chef de ménage MAF](#).

var **.ALL Toutes les variables EPS** (Échantillon Permanent(e) Steekproef (EPS))

Dans la base de donnée EPS se trouvent toutes les variables disponibles dans les banques de données [Population](#), [Soins de santé](#), [Pharmanet](#) et [Hospitalisations](#). En outre, l'EPS contient un certain nombre de variables dérivées dont les métadonnées ne sont actuellement pas encore disponibles. Vous trouverez la liste complète des variables dérivées dans le document [EPS-FLAGS](#).

var **PP3008 Type de ménage MAF** *(Population)*

La variable indique si la composition du ménage, à partir de laquelle le [plafond MAF](#) est calculé, correspond ou non à la composition de ménage figurant au Registre national. Un ménage du Registre national est constitué soit d'une personne vivant habituellement seule soit de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parenté, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.

var **PP1004 Type d'allocation de chômage** *(Population)*

Type d'allocation de chômage dont la personne bénéficie durant le quatrième trimestre de l'année précédant l'année de référence. Il s'agit d'un code attribué par l'ONEM (Office national de l'emploi) sur le certificat de chômage.